

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 26 février 2018

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 février 2018 adressée par le Maire, Jean-Pierre ALLEMAND.

**Etaient présents** : Jean-Pierre ALLEMAND, Maire, Didier DELIGAND, 1<sup>er</sup> adjoint, Denis LARDENAI, 3<sup>ème</sup> adjoint, Bruno GREGOIRE, Christine JEGAT, Laure LAGARDERE, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Michel PELISSIER et Christophe PLASSARD, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés** : Marie-France CANDORET, 2<sup>ème</sup> adjoint pouvoir à Christophe PLASSARD, Jean-Baptiste LEMOYNE pouvoir à Jean-Pierre ALLEMAND, Eveline MÔME-DELEVAL pouvoir à Michel PELISSIER, Philippe SCHMIED pouvoir à Didier DELIGAND, Gérard BAUDOUIN-ROBE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Monsieur Denis LARDENAI est désigné secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

Le Compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **1- COMMANDE PUBLIQUE**

#### **Délégation de Service Public pour l'assainissement : avenant avec la Sté BERTRAND** Délibération n° 2018/05/1.3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délégation de Service Public relative à l'assainissement conclue avec l'entreprise BERTRAND arrive à échéance le 28 février 2018.

Afin de pouvoir faire un nouvel appel d'offres en fin d'année avec les délais de rigueur, la réalisation d'un avenant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 d'une durée d'un an est nécessaire. L'entreprise BERTRAND est d'accord pour le signer, celui-ci sera établi aux mêmes conditions que la DSP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE d'établir un avenant d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

## **2- DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Location du local associatif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'un locataire de la salle des fêtes qui souhaiterait utiliser le local associatif pour y installer des jeunes enfants pendant les festivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas louer le local associatif. En effet, il s'y trouve la bibliothèque avec 500 ouvrages, un ordinateur et diverses armoires. Il n'est donc pas possible de l'utiliser. La Commune ne veut pas prendre le risque de subir un vol ou diverses dégradations.

Adopté à l'unanimité.

## **3- DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Logements au-dessus de la Mairie : revalorisation des loyers**

Délibération n° 2018/06/3.3

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une fois par an les loyers sont revalorisés suivant l'indice de référence (IRL), à savoir : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les loyers s'établissent comme suit :

T1 (porte gauche)	: 395.17 € (à revaloriser en juillet 2018)
T2 (porte droite)	: 479.28 €
T3 2 <sup>ème</sup> étage	: en cours de travaux de réhabilitation.

Adopté à l'unanimité.

### **Logement du 2<sup>ème</sup> étage : remboursement de la caution**

Délibération n° 2018/07/3.3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de 2<sup>ème</sup> étage est parti fin décembre et par conséquent la commune, après avoir fait l'état des lieux, doit procéder au remboursement de la caution (500 €). Aussi, afin d'éviter l'attente du vote du budget en avril prochain, la commune peut par anticipation rembourser la dite caution au locataire.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ✓ DECIDE de rembourser par anticipation la caution au locataire d'un montant de 500 € (compte 165 du budget).

Adopté à l'unanimité.

#### **4- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

##### **SIVOS – fermeture d’une classe**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée délibérante qu’une classe va être fermée sur le SIVOS. En effet, il y a une baisse de trente enfants sur le regroupement. Après discussion avec les membres du bureau du SIVOS, la fermeture pourrait intervenir sur le site de Villethierry. L’inspection académique informera le SIVOS de l’avancée de ce dossier.

##### **QUESTIONS DIVERSES**

- LIEN : la parution annuelle du petit journal communal est suspendue. Personne ne souhaite en assurer la rédaction, la mise en page et la parution, c’est un très gros travail qui demande beaucoup de temps et d’investissement personnel.  
Une feuille d’information paraîtra occasionnellement lors d’évènements particuliers.
- Point travaux : Divers devis sont arrivés en mairie. Dans un premier temps les travaux de remise en état de l’appartement du 2<sup>ème</sup> étage sont urgents et vont débiter dès la semaine prochaine.
- Déclaration d’Intention d’Aliéner : 12 rue du Moulin. La commune ne préempte pas.
- Internet haut débit – fibre : Un courrier a été transmis par Monsieur H. De Raincourt à Madame DEVOS (Conseil Départemental) pour appuyer la demande de la commune afin de raccorder un sous répartiteur à la Justice. En effet, la fibre déployée pour monter en débit le sous répartiteur du bourg de Vallery passe dans le hameau sans qu’il soit prévu de la raccorder (nombre d’abonnés pas assez important).
- Achat parcelle rue des Morlettes : Proposition d’achat d’une parcelle de 1840 m<sup>2</sup> pour y aménager une raquette de retournement (camion pompier et ramassage OM) au prix de 2 € le m<sup>2</sup>. En attente d’une réponse.
- Personnel communal et SIVOS : l’agent de cantine en arrêt depuis 2011 a transmis par l’intermédiaire de son avocat une demande d’indemnisation préalable à la saisine éventuelle du Tribunal administratif d’une action en responsabilité (maladie professionnelle) d’un montant de 27 600 € (SIVOS et Commune). Après discussion, la commune et le SIVOS souhaitent proposer une négociation.
- Participation citoyenne : Une réunion publique avec les services de la gendarmerie aura lieu pour expliquer à la population l’organisation et la mise en place de ce dispositif.
- Commerce : la commune décide de faire appel au jugement rendu le 06 février dernier.
- Théâtre : représentation le 15 avril 2018 à 15 h 30 au Château.

\* \* \*

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.